

Précautions additionnelles contre la transmission par gouttelettes

Une **signalisation** indiquant les précautions à prendre devrait se trouver à l'**entrée de la chambre** ou dans le **périmètre du lit de l'utilisateur**.

Transmission par gouttelettes

Transmission des micro-organismes lorsqu'une personne infectée ou colonisée diffuse des gouttelettes **en toussant, en éternuant ou en parlant**. Ces gouttelettes peuvent être projetées sur une courte distance, soit **environ 2 mètres**, et se **déposer sur les muqueuses** d'une personne réceptive (yeux, nez, bouche).

Ces grosses gouttelettes **ne demeurent pas** en suspension dans l'air.

Mesures de prévention	Précisions
Hébergement de l'utilisateur *	Chambre individuelle, idéalement avec toilette réservée. La porte de la chambre peut demeurer ouverte. Si aucune chambre privée n'est disponible, maintenir une distance de 2 mètres ou assurer une barrière physique entre les usagers
Utilisation d'une blouse à manches longues	Selon les pratiques de base
Utilisation de gants	Selon les pratiques de base
Utilisation d'un masque ou d'une protection respiratoire	Porter un masque chirurgical ou de procédure <u>à moins de 2 mètres</u> de l'utilisateur Revêtir et retirer le masque <u>à plus de 2 mètres</u> de l'utilisateur Dans une chambre partagée par des usagers porteurs du même agent infectieux, changer le masque si ce dernier est souillé .

Séquence détaillée

- 1 Procéder à l'hygiène des mains **avant d'entrer dans la chambre de l'utilisateur ou dans la zone de soins**
 - 2 Porter le masque chirurgical ou de procédure à moins de 2 mètres de l'utilisateur
Couvrir le nez et la bouche
- Après l'intervention et à la sortie de la chambre ou à plus de 2 mètres de l'utilisateur**
- 3 Retirer le masque
Détacher les cordons à l'arrière ou saisir la bande élastique par les côtés
 - 4 Procéder à l'hygiène des mains

* **Option 1** : Prioriser l'attribution des chambres individuelles aux usagers présentant des conditions favorisant la transmission (ex. : hygiène inadéquate).

Option 2 : Regrouper les usagers infectés ou colonisés avec le même agent infectieux en gardant une séparation spatiale d'au moins 2 mètres ou en instaurant une barrière physique entre les usagers (ex. : rideau séparateur).